

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 24 mars 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 24 du mois de mars à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 18 mars 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, Anne DUNAN adjoints,
Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Jean Philippe DELARUE, Laura LAVILANIE

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Jean Pierre BUERBA
Jean-Baptiste GRANGE procuration à Nadine DESMARAIS
Raphaël BENOIT, procuration à Philippe CARRERE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **24 février 2022**
Le compte rendu du conseil municipal du **24 février 2022** est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX DE TERRASSEMENTS POUR AIRE DE JEUX PRE COMMUN

(36-2022)

Le conseil municipal a décidé par la délibération du 24/02/2022 n°18-2022 de confier à la société Pro Urba l'installation de jeux pour enfants à côté de l'aire actuelle du pré commun.

Il est nécessaire de réaliser le terrassement de la surface concernée, de la limiter avec des bordures en rondins bois et d'y mettre en œuvre du géotextile et du grain de riz roulé. La commission des travaux propose de retenir l'entreprise SLTS.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- De retenir la proposition de l'entreprise SLTS pour un montant de 5000 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau